



**Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire**



**Secrétariat Régional Ile de France**  
[snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com](mailto:snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com)

**Ile de France**

La plus plus part d'entre vous ont déjà dû recevoir leur paye, amputée, pour les éducateurs, d'environ 250 euros.

Comme à son habitude, notre administration n'a donné aucune explication sur cette opération, mettant les agents devant le fait accompli et laissant les organisations syndicales le faire à sa place.

La première application du Nouvel Espace Statutaire dont les éducateurs ont récemment bénéficié est de faire passer une partie de la prime de risque (à hauteur de 6 points d'indice) vers le salaire. Or, si les éducateurs ont bien eu une augmentation de salaire avec l'application du NES, notre administration, lorsqu'elle a fait les rattrapages (le NES s'appliquant à partir du 1er janvier 2016) aurait omis de retirer les six points d'indices de la prime lorsqu'elle a fait la régularisation.

Ainsi, les agents se retrouvent avec au moins 200 euros de salaire en moins pour le mois de décembre, ils devront faire avec sur plus d'un mois, compte tenu du fait qu'ils sont payés plus tôt en décembre...

Une fois encore, notre administration s'illustre par son manque de transparence, de pédagogie et son mépris vis à vis de ses agents.

Nous avons saisi notre bureau national, sur la façon inacceptable dont cette administration traite ses agents, lequel l'a signalé à l'administration centrale.

